



**HAUTES-PYRÉNÉES**  
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

# CONSEIL DEPARTEMENTAL

## PREMIERE REUNION DE 2016

Réunion du vendredi 5 février 2016

N°	TITRE	Page
----	-------	------

### 3e Commission - Infrastructures départementales, mobilité

301	REPARTITION DES ENVELOPPES CANTONALES	1
-----	---------------------------------------	---

### 5e Commission - Finances, ressources humaines et moyens généraux

501	TABLEAU DES EFFECTIFS	4
502	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 : TOUS BUDGETS	7

**Séance du 5 février 2016**

**Etaient présents** : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

**REPARTITION DES ENVELOPPES CANTONALES**

**DOSSIER N° 301**

**Monsieur Laurent LAGES, RAPPORTEUR.**

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 6 mars 2015,

Vu le rapport du Président concluant à la poursuite du dispositif de répartition des enveloppes cantonales et à l'approbation du nouveau mode de répartition par canton sur la base du nouveau découpage cantonal.

En effet, le réseau routier départemental est actuellement classé en 3 catégories, les 2 premières constituant le réseau structurant.

L'entretien et l'aménagement du réseau de 3<sup>ème</sup> catégorie fait l'objet de deux enveloppes budgétaires :

- l'enveloppe dite des « couches de surface », permet de financer les opérations de gros entretien hors agglomération,
- l'enveloppe dite des « enveloppes cantonales », répartie entre chacun des cantons, permet de préparer les opérations de gros entretien et/ou de réaliser des aménagements localisés hors agglomération.

Par ailleurs, les enveloppes cantonales de chacun des 34 cantons précédents avaient été ajustées à plusieurs reprises en fonction de l'évolution du réseau routier, il apparaît aujourd'hui que la répartition basée sur l'ancien découpage cantonal n'est plus corrélée aux longueurs effectives du réseau à entretenir.

Aussi, il est proposé de revenir à une répartition plus en lien avec les longueurs du réseau routier de 3<sup>ème</sup> catégorie de chaque canton, et de la réajuster si ces longueurs évoluaient.

En application de ces principes, le mode de répartition proposé consisterait à appliquer un ratio plus important pour les secteurs situés en zone montagne (au sens INSEE), pour intégrer la plus grande difficulté à faire des opérations d'aménagement ou d'entretien en zone de relief.

A l'instar de ce qui a été retenu pour le Fonds d'Aménagement Rural, cette pondération pour la prise en compte de la partie du réseau de 3<sup>ème</sup> catégorie située en zone de montage serait de 30 %.

Les calculs ont été établis en base 100.

Sur la base du nouveau découpage cantonal, il est proposé d'approuver le nouveau mode de répartition par nouveau canton, sachant que le kilométrage de réseau de 3<sup>ème</sup> catégorie a évolué pour certains cantons qui conservent néanmoins la même dénomination (par exemple Aureilhan ou Bordères-sur-l'Echez).

**Après avis de la troisième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de poursuivre le dispositif de répartition des enveloppes, à savoir :
  - proposition par le chef d'agence d'une programmation de travaux d'aménagement ou d'entretien du réseau non structurant, hors agglomération, à l'exception des cantons tarbais ;
  - arbitrage par les Conseillers départementaux concernés.

- d'approuver, sur la base du nouveau découpage cantonal, le nouveau mode de répartition par canton qui s'appliquera à partir de la dotation 2016 votée dans le cadre du budget :

Nouveaux cantons	Km 3 <sup>ème</sup> catégorie	Km montagne (pondération + 30 %)	Km plaine	Dotation base 100
Aureilhan	9,55	0	9,55	0,37
Bordères sur l'Echez	49,12	0	49,12	1,91
Coteaux	341,60	0	341,60	13,27
Haute-Bigorre	82,91	68,52	14,39	4,99
Lourdes 1	34,86	29,28	5,58	2,11
Lourdes 2	88,13	85,282	2,848	5,63
Moyen-Adour	64,09	9	55,09	2,72
Neste-Aure-Louron	240,13	219,14	20,99	15,00
Ossun	80,58	16,11	64,47	3,55
Tarbes 1, 2 et 3	0	0	5,19	0,20
Val d'Adour-Rustan-Madiranais	265,43	0	265,43	10,31
Vallée de Barousse	177,45	92,75	84,70	9,29
Vallée de l'Arros et des Baïses	300,93	175,13	125,80	16,22
Vallée des Gaves	145,89	145,55	0,34	9,43
Vic en Bigorre	128,20	0	128,20	4,98

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

**Séance du 5 février 2016**

**Etaient présents** : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

**DOSSIER N° 501**

**Monsieur André FOURCADE, RAPPORTEUR.**

Vu le Budget Primitif 2015 adopté le 6 mars 2015,

Vu le rapport du Président concluant à l'approbation de transformations et créations d'emplois dans les services du Département,

**Après avis de la cinquième commission,**

**Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, (2 votes contre : Mme Ayéla, M. Marthe),**

**DECIDE**

**Article unique** – d'approuver les transformations et créations d'emplois suivantes :

**TRANSFORMATION D'EMPLOIS DANS LE CADRE DES MOBILITES ET NOMINATIONS A TITRE DE STAGIAIRES**

A) Direction générale adjointe des ressources et de l'administration générale

- **supprimer deux emplois d'adjoints administratifs ;**
- **créer deux emplois de rédacteurs.**

A la Direction des ressources humaines deux adjoints administratifs viennent de réussir le concours de rédacteur. Les missions des postes concernés étant en adéquation avec ce grade, il convient donc de transformer ces postes.

B) Direction générale adjointe du développement local

a. Chargé de mission projet de territoire

- **supprimer un emploi d'attaché non titulaire ;**
- **créer un emploi d'ingénieur.**

Le poste de chargé de mission consacré au projet de territoire avait d'abord fait l'objet d'une création de poste de rédacteur pour une durée d'un an, lors de la session du 17 décembre 2012.

Ce poste avait ensuite été transformé en poste d'attaché pour une durée de trois ans, lors de la session du 25 octobre 2013.

Le projet de territoire fait désormais l'objet d'un pacte de gouvernance pour les années 2020-2030 signé par d'autres collectivités partenaires. Il a vocation à orienter les politiques menées par le Département.

Il convient donc de pérenniser les missions qui s'y rattachent. L'agent non titulaire occupant le poste venant de réussir le concours d'ingénieur, il y a donc lieu de transformer le poste en un poste permanent de catégorie A, relevant du cadre d'emplois d'ingénieur.

b. Direction de l'agriculture, de l'aménagement rural et de l'action économique

- **supprimer un emploi de technicien territorial ;**
- **créer un emploi d'ingénieur territorial**

Un technicien eau potable et assainissement vient de réussir le concours d'ingénieur.

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction du développement local, ses missions vont évoluer vers la gestion du grand cycle de l'eau. Elle va ainsi prendre en charge des dossiers transversaux dans le domaine de l'eau en lien en particulier avec l'Institution Adour et assurer notamment le suivi technique pour le Département du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de l'étude Adour 2050.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a vertical line.

Michel PÉLIEU



**Séance du 5 février 2016**

**Etaient présents** : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Georges ASTUGUEVIEILLE, Madame Christiane AUTIGEON, Madame Adeline AYELA, Madame Maryse BEYRIE, Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Jean BURON, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Geneviève ISSON, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Pascale PERALDI, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Andrée SOUQUET, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS, Monsieur Bruno VINUALES.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 : TOUS BUDGETS**

**DOSSIER N° 502**

**Monsieur Frédéric LAVAL, RAPPORTEUR.**

Conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil départemental a débattu des orientations budgétaires 2016 et du plan pluriannuel d'investissement proposé.

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU